

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
IT-System-Elektroniker/ IT-System-Elektronikerin**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Électronicien/Électronicienne en systèmes informatiques**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Installation et configuration d'appareils et de systèmes informatiques
- Installation d'infrastructures de réseaux et de systèmes de transmission
- Planification et préparation de mesures d'entretien et de remise en état d'appareils et de systèmes informatiques de la technique d'information, ainsi que de leur infrastructure
- Mise en œuvre de mesures d'entretien et de remise en état d'appareils et de systèmes informatiques de la technique d'information, ainsi que de leur infrastructure
- Clôture d'ordres et soutien aux utilisateurs et utilisatrices lors de l'utilisation d'appareils et de systèmes informatiques de la technique d'information, ainsi que de leur infrastructure
- Sécurité informatique et protection des données sur les systèmes informatiques, les infrastructures et les systèmes de transmission
- Installation de systèmes informatiques, d'appareils et de moyens d'exploitation, ainsi que raccordement à l'alimentation électrique
- Contrôle de la sécurité électrique d'appareils informatiques et de moyens d'exploitation
- Planification, préparation et exécution de tâches de travail en cohérence avec les processus commerciaux et les processus de prestations personnalisés
- Information et conseil des clientes et clients
- Évaluation de systèmes informatiques et de solutions personnalisées courants
- Développement, réalisation et suivi de solutions informatiques
- Mise en œuvre et documentation de mesures d'assurance qualité
- Implémentation, intégration et contrôle de mesures relatives à la sécurité informatique et à la protection des données.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les électroniciens/électroniciennes en systèmes informatiques travaillent dans le secteur informatique, dans des entreprises de presque tous les secteurs économiques, ainsi que dans des organisations et dans le service public. Ils/elles sont notamment employé(e)s par les fabricants et les exploitants d'infrastructures et de systèmes informatiques, ainsi que dans des entreprises d'installation pour la technique de sécurité. Leurs activités recouvrent également les travaux électrotechniques dans le secteur informatique.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency
© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Conseiller informatique/Conseillère informatique certifié(e) (Certified IT Business Consultant), Développeur informatique/Développeuse informatique certifié(e) (Certified IT Systems Manager), Directeur/Directrice certifié(e) marketing en informatique (Certified IT Marketing Manager), Directeur/Directrice certifié(e) de projet en informatique (Certified IT Business Manager), Gestionnaire certifié(e) d'entreprise (diplôme d'État) dans les spécialités concernées, Technicien/Technicienne certifié(e) (diplôme d'État) dans les spécialités concernées</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Électronicien/Électronicienne en systèmes informatiques en date du 28.02.2020 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 268)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements
<p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p>